



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 1993 DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE
AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C. SIS AU 630 RUE RICHELIEU À
BELOEIL, LE 14 SEPTEMBRE 1993 À 18 HEURES.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

93-09-149

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du 2 septembre 1993 soit et est
réouverte et se poursuive.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 8. CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS

93-09-150

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi concernant les
conditions de travail dans le secteur public et le secteur
municipal;

ATTENDU QUE conformément à ladite Loi, les organismes municipaux ont
jusqu'au 14 septembre 1993 pour se soustraire de la Loi

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU DE soustraire la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu à
l'application de la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur
public et le secteur municipal, et ce, conformément à l'article 42 de la Loi.



No de résolution
ou annotation

93-09-150
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

REJETÉ MAJORITAIREMENT, madame Christiane Chadwick et messieurs Ferdinand Borremans, Roger Brouard et Claude Voyer ayant voté en faveur de la résolution. Messieurs Julien Bussière, Honorius Charbonneau, Marcel Dulude, Bernard Gagnon, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain et Wildor Vigeant ayant voté contre la résolution.

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

93-09-151

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du 2 septembre 1993, telle qu'ajournée au 14 septembre 1993 à 18 heures, soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Frédéric Trépanier
préfet